



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 11 avril 2023 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

ABSENCES :

Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheuse
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier:

Témoigne sa solidarité aux personnes qui ont manqué d'électricité pendant plusieurs jours et celles pour lesquelles la situation n'est pas encore rétablie. Remercie la directrice de l'arrondissement et les différentes directions, notamment les travaux publics, ses élagueurs et les ressources affectées au ramassage des branches d'arbres ainsi que les équipes des bibliothèques, des communications et du service 311 qui ont déployé des efforts supplémentaires et dont les ressources se sont impliquées de façon remarquable lors de l'épisode de verglas de la semaine dernière. Salue le travail des épiciers et de leur personnel, qui ont ouvert le dimanche de Pâques, des équipes de sécurité incendie, du service de police de la Ville de Montréal et des équipes d'Hydro-Québec.

En appelle à la patience de la population en expliquant que l'arrondissement entre en phase de rétablissement à la suite du verglas, ce qui fait que plusieurs travaux imprévus, notamment dans les parcs, doivent être effectués en plus des activités régulières, ce qui retardera, notamment, le grand ménage du printemps.

Fait le suivi de l'assemblée du 3 avril dernier au sujet du Plan local de déplacement, tout en précisant que plusieurs pistes de solution ont été dégagées. Informe qu'une proposition sera ultérieurement déposée au conseil d'arrondissement.

Mentionne les modifications apportées au projet de règlement — PPU Bois-Franc à l'issue de la consultation publique tenue le 23 mars dernier au centre culturel et communautaire de Cartierville.

Invite la population à inscrire à l'agenda le spectacle de l'Orchestre métropolitain qui aura lieu le samedi 5 août 2023 au parc Ahuntsic.

Madame Nathalie Goulet:

Salue l'assemblée en salle et à distance tout en remerciant les équipes pour l'organisation de cette séance du conseil d'arrondissement.

Souligne le travail colossal effectué par les équipes de l'arrondissement qui ont fait preuve de beaucoup de réactivité et d'engagement lors de l'épisode de verglas. Témoigne sa solidarité aux personnes qui ont été touchées et à celles qui n'ont pas encore d'électricité.

Mentionne que cette période de l'année est des plus occupées pour les équipes de l'arrondissement, notamment en raison des travaux et du grand ménage du printemps, et enjoint la population à prendre part aux corvées citoyennes, notamment celle du boisé de l'écocentre Acadie le 18 avril prochain, en après-midi.

Mentionne sa présence, le 25 mars dernier, au spectacle du 50^e anniversaire du Club de patinage Ahuntsic, tout en félicitant les parents, l'équipe d'entraînement et toutes les personnes qui s'y impliquent.

Mentionne également sa participation le 19 mars dernier à l'activité 5 à 7 de retrouvailles organisée par la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville et invite la population à en devenir membre afin de soutenir le travail de cet organisme en matière de valorisation de l'histoire et du patrimoine de l'arrondissement.

Annonce en primeur le retour du train balade électrique à la maison du pressoir du parc-nature de l'Île-de-la-Visitation cet été.

Termine en soulignant le contrat qui sera accordé à l'UQAT pour réaliser le portrait des personnes non rejointes par les activités et services de l'arrondissement (20.04).

Madame Julie Roy:

Salue l'assemblée en salle et à distance.

Salue les efforts incroyables des équipes des travaux publics ainsi que la solidarité citoyenne de la population qui a réalisé des activités de nettoyages spontanées.

Salue la présence de Julianne Simard et de Morgane Lépine, membres du conseil jeunesse de l'arrondissement dont l'action vise à soumettre des avis au conseil d'arrondissement et à favoriser la participation citoyenne des jeunes.

Salue l'arrivée de Vertité, une nouvelle ferme urbaine hydroponique et verticale de fraises, voisine de la ferme aquaponique Citipouss sur la rue Meilleur (40.05).

Annonce que le contrat pour le remplacement de la pataugeoire par des jeux d'eau au parc Henri-Julien sera octroyé ce soir, tout en précisant que les brumisateurs seront mis en fonction cet été (20.01).

Invite la population à prendre part à des activités pour le jour de la Terre le 22 avril, notamment la marche pour le climat et un autre événement qui se tiendra à l'église Saint-Paul-de-la-Croix.

Invite également la population à prendre part aux nombreuses corvées de nettoyage ce printemps, dont celle du 27 avril à l'école Saint-Simon-Apôtre.

Monsieur Jérôme Normand:

Salue l'assemblée.

Reviens sur la soirée d'information du 29 mars au sujet du prolongement de la piste de la rue Prieur vers l'est en expliquant qu'une cinquantaine de personnes y ont pris part en ligne et que

toutes les informations ont été communiquées et que toutes les questions ont trouvé réponse.

Annonce que le projet de rue partagée des trois dernières années sur le boulevard Gouin Est, entre l'avenue De Lorimier et la rue des Pairies, deviendra un aménagement permanent et précise qu'une séance d'information aura lieu demain, en ligne, pour expliquer tous les détails de ce projet d'envergure (30.05).

Invite la population à contacter l'organisme Ville en vert, qui a le mandat de fournir l'équipement (gants, sacs et pinces) requis pour les corvées citoyennes de nettoyage printanier.

Invite la population à s'inscrire à la série de conférences organisées en 2023 au sujet de l'agriculture urbaine au pavillon d'accueil du Parcours Gouin.

10.02

Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure

- Aucune demande

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 22, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

Julianne Simard (conseil jeunesse d'Ahuntsic-Cartierville)	Activités sportives pour les jeunes, notamment pour les filles.
Gisèle Brunette	Piste cyclable de la rue de Louvain Est (dépôt d'un document).
Philippe Hollerich	Domage à une clôture privée causés lors de travaux.
Johanna Cosentino	Pistes cyclables sur les rues Legendre et de Louvain Est (dépôt d'une pétition).
Geoffrey. Hollerich	Impact du nouveau Walmart au Marché Central sur la circulation.
Tatiana Hollerich	Nombre de stationnements réservés à la STM sur le site du 50-150, rue de Louvain Ouest.
Felicia Cosentino	Étude de nouveaux liens permettant de franchir les voies ferrées.
Gilles Larocque	Comptabilisation des dépenses liées au cyclisme. Poteau sur saillie à l'intersection des rues Prieur et Chambord. Présentation des résultats financiers par activité.
Marie Barbeau	Optimisation du stationnement.
Silvana Cosentino	Débarcadère réservés aux personnes en situation de handicap le long des pistes cyclables.

Robert Guilbault Orientation des pistes cyclables dans le cadre du développement du REV.

Formulaire en ligne :

Jennifer Araujo Projet de piste cyclable sur Henri-Julien.

Suzie (Athanasia) Kaklamanis Niveau d'entretien des rues.

Maxime Schmidt Collecte des encombrants.

Gale Pettus Apaisement des rues résidentielles aux alentours des ponts.

Vanessa Jasmin-Lortie Nettoyage de la maison incendiée sur la rue Jean-Bourdon.

Véronic Forget Éclairage du planchodrome du parc Ahuntsic.

Hervé Diop Réglementation encadrant la location touristique à court terme dans les résidences principales.

Karyne Blanchette Calendrier des travaux de remplacement des conduites d'eau en plomb au 2130, rue Sauriol.

Alida Gualtieri Entretien des arbres de l'arrondissement.

Tommaso Cacioppo Nettoyage de la maison incendiée sur la rue Jean-Bourdon.

Richard Williams Modalités d'implantation et de sécurisation des pistes cyclables.

Janine Renaud Émondage des arbres.

Déclaration pour les chercheurs d'asile.

Allocation des membres citoyens du CCU.

Commentaires concernant les points 20.04, 30.04 et 50.01 de l'ordre du jour.

Samer Bhamdouni Produit utilisé pour le marquage au sol.

Roy Martin Consultations en amont de l'implantation des pistes cyclables sur les axes Legendre et de l'Esplanade.

Alexandre Caron Croissance de la pratique du vélo d'hiver

Frédéric Vincent Projet de piste cyclable sur la rue De Beauharnois.

Jacques Lebleu (Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville) Rencontre publique sur la bonification de la réglementation d'urbanisme en ce qui a trait à la préservation du patrimoine

Cette période de questions prend fin à 20 h 36.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question

10.06

CA23 09 0084

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 avril 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA23 09 0085

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA23 09 0086

Déclaration pour un accueil digne et humain des personnes demandeuses d'asile.

Attendu que l'article 2 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités stipule que la dignité de l'être humain ne peut être sauvegardée sans que soient constamment et collectivement combattues la pauvreté ainsi que toutes les formes de discrimination, notamment celles fondées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur, l'âge, la condition sociale, l'état civil, la langue, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap;

Attendu que depuis 2018, la Ville de Montréal a mis en place des mesures visant à contribuer à la coordination et à l'élargissement de l'offre de services aux personnes à statut précaire d'immigration, y compris aux demandeurs d'asile, et a mis en place des mécanismes pour accroître la protection des personnes à statut précaire d'immigration contre des abus ou des actes criminels;

Attendu que Montréal assure un leadership au sein du Conseil des villes sur les migrations et a signé, en 2018, la déclaration des villes en soutien au Pacte mondial sur les migrations, scellant un engagement à coopérer pour faire face aux flux de personnes migrantes;

Attendu qu'en juin 2019, la Ville de Montréal a adopté la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, qui permet d'offrir l'accès sans discrimination et sans peur aux programmes et aux services de la Ville de Montréal à toute personne vivant sur son territoire, sans égard à son statut d'immigration;

Attendu que depuis l'adoption de la Politique d'accès aux services municipaux sans peur, plus de 3 000 personnes ont pu se procurer une attestation d'identité et bénéficier de l'offre de services municipaux; Attendu que plus de 70 % des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants du Québec choisissent de s'établir à Montréal et que, chaque année, le nombre de personnes migrantes est en croissance, dont un nombre élevé ont un statut temporaire, sont en attente de statut, sont des demandeurs d'asile ou ont un statut précaire;

Attendu qu'à Montréal, seuls 1 200 places d'hébergement temporaire sont mises à disposition par le gouvernement provincial via le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), une grande proportion de personnes sont hébergées dans les hôtels réservés par le gouvernement du Canada ou au sein de la communauté, créant ainsi deux systèmes distincts d'accompagnement des personnes demandeuses d'asile à Montréal;

Attendu que le traitement des demandes d'asile est compromis actuellement et que l'émission de certains documents, dont le permis de travail, encourent des délais déraisonnables, accentuant la précarité et la vulnérabilité des personnes demandeuses d'asile;

Attendu qu'une large frange de la population sans statut et à statut précaire, dont les personnes demandeuses d'asile, sont des travailleuses et des travailleurs qui contribuent activement à notre société, tout en étant privés de l'accès à certains services et à certaines aides financières;

Attendu que l'accès à de nombreux services essentiels, tels que l'aide à emploi, la représentation juridique et légale et l'accès aux garderies subventionnées, relève de la compétence du gouvernement du Québec et demeure limité pour les personnes demandeuses d'asile présentement;

Attendu qu'il est essentiel que les gouvernements du Canada et du Québec mettent en place une offre d'hébergement de transition dans les meilleurs délais pour faire face aux enjeux actuels liés à la crise du logement, et évitent que davantage de personnes et de familles ne se retrouvent dans les services d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance;

Attendu qu'il est essentiel que le gouvernement du Canada et que le gouvernement du Québec assurent une meilleure collaboration et communication avec la Ville de Montréal en ce qui concerne le système d'hébergement temporaire dont il a la responsabilité, le tout afin d'assurer une cohabitation harmonieuse au sein des quartiers où se situent les sites d'hébergement et de préparer les milieux en conséquence;

Attendu que les organismes communautaires d'Ahuntsic-Cartierville venant en aide aux personnes demandeuses d'asile et aux personnes vulnérables souffrent d'un manque criant de ressources humaines et financières pour répondre aux besoins complexes et très grands des ces populations;

Attendu que les organismes d'Ahuntsic-Cartierville ont lancé un appel à l'aide à tous les paliers gouvernementaux lors de deux conférences de presse le 24 janvier 2023 et le 4 avril dernier;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé une aide d'urgence de 3,5 M\$ le 6 février dernier, que Centraide du Grand Montréal a annoncé un fonds de 1,7 M\$ supplémentaire pour les banques d'aide alimentaire le 22 février, mais que, bien qu'elles soient les bienvenues, ces sommes d'urgence sont encore insuffisantes pour soutenir adéquatement les organismes les plus en demande sur le long terme et ne répondent pas aux demandes d'actions structurantes demandées par le milieu;

Attendu qu'un centre d'hébergement du PRAIDA ouvrira ses portes dans le territoire d'Ahuntsic-Cartierville en juillet 2023 et accueillera 700 personnes demandeuses d'asile en hébergement temporaire;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au même titre que la Ville de Montréal, reconnaît la nécessité de changer de paradigme face aux mouvements migratoires mondiaux qui ne sont plus exceptionnels, mais qui sont devenus une nouvelle réalité à laquelle nous devons, au Canada, comme au Québec, assurer une réponse digne et humaine, soutenue par des solutions structurantes et pérennes;

Attendu que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au même titre que la Ville de Montréal, reconnaît la contribution essentielle des populations à statut précaire qui occupent des emplois qui assurent le bon fonctionnement de nos services et de notre société, ayant été en première ligne durant la pandémie et qui contribuent à répondre à la pénurie de main-d'oeuvre;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

Que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie les demandes suivantes adoptées par le Conseil Municipal de la Ville de Montréal :

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la demande de la Ville de Montréal aux gouvernements du Québec et du Canada d'augmenter et de pérenniser le financement des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les personnes demandeuses d'asile et les personnes vulnérables;

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la demande impérative de la Ville de Montréal au gouvernement du Canada d'améliorer des délais de traitements des dossiers pour l'obtention du document d'identité de la personne demandeuse d'asile et du permis de travail;

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la demande de la Ville de Montréal aux gouvernements du Québec et du Canada d'assurer des services de soutien juridique et social conséquents et adéquats au sein de tous les lieux d'hébergement afin d'assurer un niveau d'accompagnement équivalent aux personnes demandeuses d'asile hébergées par le PRAIDA;

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie l'exhortation de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec d'augmenter les ressources financières, humaines et matérielles du PRAIDA afin d'élargir au plus grand nombre possible de personnes demandeuses d'asile l'accès à ses services;

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville appuie la recommandation de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec de permettre l'admissibilité des personnes demandeuses d'asile à l'ensemble de ses services et programmes gouvernementaux (accompagnement et soutien, services de garde subventionnés et mesures en emploi);

Que l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville réaffirme l'importance d'instaurer un programme de régularisation de statut pour toutes et tous.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

CA23 09 0087

Accorder un contrat à 9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges et fils) pour des travaux de transformation de la pataugeoire en jeu d'eau au parc Henri-Julien - Dépense totale de 1 308 131,79 \$, taxes incluses (contrat : 998 375,47 \$ + contingences : 149 756,32 \$ + incidences 160 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-006 - 5 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un contrat à 9153-5955 Québec inc. (Terrassement Limoges et fils), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de transformation de la pataugeoire en jeu d'eau au parc Henri-Julien, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 308 131,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-006;
2. d'autoriser une dépense de 149 756,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 160 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1236074001

CA23 09 0088

Accorder un contrat à Tecksol DGD inc. pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques, pour une durée de trois ans avec une option de renouvellement d'un an - Dépense totale de 349 577,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19777 - 3 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder à Tecksol DGD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'entretien des équipements et éléments aquatiques, pour une durée de trois ans avec une option de renouvellement d'un an, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 349 577,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19777;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1235320001

CA23 09 0089

Accorder un contrat à Location Lordbec inc., pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour des travaux de plantation d'arbres, pour une durée de 1 100 heures avec une option de renouvellement de 1 100 heures - Dépense totale de 125 207,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19803 - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder à Location Lordbec inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour des travaux de plantation d'arbres, pour une durée de 1 100 heures avec une option de renouvellement de 1 100 heures, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 207,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19803;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1239095002

CA23 09 0090

Approuver la convention de services à intervenir avec l'Université du Québec à Trois-Rivières pour la réalisation d'un portrait des personnes non rejointes par les activités et les services offerts sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Autoriser une dépense totale de 49 944,02 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec l'Université du Québec à Trois-Rivières pour la réalisation d'un portrait des personnes non rejointes par les activités et les services offerts sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
2. d'autoriser à cet effet une dépense totale de 49 944,02 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1233060012

CA23 09 0091

Accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Ville en vert pour le Programme de subvention de couches lavables et de produits d'hygiène durables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1235027004

CA23 09 0092

Autoriser une dépense additionnelle de 22 000 \$ pour les services de collecte, de transport, de fumigation, d'entreposage, de remisage et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des procédures d'éviction dans le cadre du contrat accordé à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), majorant ainsi le montant total du contrat de 121 183,65 \$ à 143 183,65 \$, taxes incluses (réf. : 1207930001).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser une dépense additionnelle de 22 000 \$ pour les services de collecte, de transport, de fumigation, d'entreposage, de remisage et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des procédures d'éviction dans le cadre du contrat accordé à 9176-7277 Québec inc. (Go Cube), majorant ainsi le montant total du contrat de 121 183,65 \$ à 143 183,65 \$, taxes incluses;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1236624002

CA23 09 0093

Accorder un contrat à Urbex Construction inc. pour des services d'arrosage d'arbres publics et de réfection de cuvettes, pour les années 2023 et 2024, avec une option de renouvellement d'un an - Dépense totale de 1 053 062,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19814 - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des services d'arrosage d'arbres publics et de réfection de cuvettes, pour les années 2023 et 2024, avec une option de renouvellement d'un an, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 053 062,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19814;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1239525001

CA23 09 0094

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à COEX Gestion de projets inc. pour la gestion et la surveillance de chantier sur différents projets de l'édifice Albert Dumouchel et sur d'autres projet dans l'arrondissement, pour les années 2023 et 2024, pour une somme maximale de 99 940,87 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière (91 259,34 \$ net de ristournes) / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à COEX Gestion de projets inc. pour la gestion et la surveillance de chantier sur différents projets de l'édifice Albert Dumouchel et sur d'autres projets dans l'arrondissement, pour les années 2023 et 2024, pour une somme maximale de 99 940,87 \$, taxes incluses;

d'approuver la convention à cet effet;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1231026002

CA23 09 0095

Accorder un contrat de gré à gré à Gaston Ouellette et Fils inc. pour l'exécution de travaux électriques pour la cuisine institutionnelle du Centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet (bâtiment 1320), pour un montant de 119 011,77 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve immobilière.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Gaston Ouellette et Fils inc. pour l'exécution de travaux électriques pour la cuisine institutionnelle du Centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet (bâtiment 1320);
2. d'autoriser une dépense totale de 119 011,77 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1231026003

CA23 09 0096

Approuver la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin dans l'arrondissement, pour une période de 9 mois / Autoriser une dépense totale de 284 260 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (67 737 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
 appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'approuver la convention de services à intervenir avec Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la gestion, l'animation et la promotion du Parcours Gouin dans l'arrondissement, pour une période de 9 mois;
2. d'autoriser à cet effet une dépense totale de 284 260 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1223060055

CA23 09 0097

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 8000 \$ à différents organismes, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
 appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 8000 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

Organisme	Projet	Montant
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or John-Caboto)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Maria S.S. Delle Grazie)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Les Pionniers)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Marcelin-Wilson)	200 \$
Les Retrouvailles (Résidence)		200 \$
Club 50 ans + de Claude-Robillard		200 \$
Loisirs Christ-Roi		200 \$
Loisirs Sophie Barat		200 \$
Association familiale des locataires André-Grasset		200 \$
Société d'histoire du domaine Saint-Sulpice		200 \$
Entre-Maisons Ahuntsic		200 \$
Le collectif bienvenue		200 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)		200 \$
Ahuncycle		200 \$
Ville en vert	(pour Comité bénévoles - Jardin communautaire St-Sulpice)	200 \$
Ville en vert	VERT (pour Comité bénévoles - Jardin communautaire Christ-Roi)	200 \$

Solidarité Ahuntsic	(pour Maison du Monde)	200 \$
FADOQ-Région île de Montréal	(pour Jeux FADOQ Île de Montréal 2023)	200 \$
Compagnie Théâtre Créole	(pour festival FÉTHÉCOMNOIRS 2023)	200 \$
Loisirs Christ-Roi		200 \$
Scouts Bois-de-Boulogne		100 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)		250 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Pompei II)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Pompei Femminile)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Il Girasole)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Gabriel-Lalemant)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Santa Rita)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Sault-au-Récollet)	200 \$
Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes de Montréal	(pour Club d'âge d'or Christophe-Colomb)	200 \$
Centre des femmes solidaires et engagées		200 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)		200 \$
Solidarité Ahuntsic		200 \$
Les amis du Village Historique du Sault-au-Récollet (AVHSR)		200 \$
Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville		200 \$
Association de baseball Ahuntsic-Cartierville;		200 \$
Service des loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal		150 \$
Loisirs Sophie Barat		150 \$
Services des loisirs Saint-Antoine Marie-Claret		150 \$
Ville en vert	(pour Comité bénévole - Jardin communautaire Ahuntsic)	150 \$
Ville en vert	(pour Comité bénévole - Jardin communautaire Sault-au-Récollet)	150 \$
Cercle de Fermière d'Ahuntsic		100 \$
Club d'échecs Ahuntsic		100 \$
Centre de ressources périnatales Autour du bébé		100 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1234746003

CA23 09 0098

Autoriser une dépense de 1 310 \$ pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2023 et de deux élu(e)s à l'Agora métropolitaine.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'autoriser une dépense de 1 310 \$ pour la participation de deux élu(e)s au Sommet Climat Montréal 2023 et de deux élu(e)s à l'Agora métropolitaine;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1236492002

CA23 09 0099

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} au 28 février 2023.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} au 28 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1239816003

CA23 09 0100

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1237930001

CA23 09 0101

Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination, la conception et la réalisation des travaux permanents de rue partagée sur le boulevard Gouin Est, entre l'avenue De Lorimier et la rue des Prairies, dans le cadre du programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), pour l'année 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la coordination, la conception et la réalisation des travaux permanents de rue partagée sur le boulevard Gouin Est, entre l'avenue De Lorimier et la rue des Prairies, dans le cadre du programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), pour l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1238106003

CA23 09 0102

Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service du conseil municipal de prendre en charge la gestion des redevances auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et RÉ:SONNE, la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables, pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des oeuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028, ainsi que la négociation de tout renouvellement / Mandater la Direction du Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service du conseil municipal de prendre en charge la gestion des redevances auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et RÉ:SONNE, la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables, pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des oeuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, ainsi que la négociation de tout renouvellement;

de mandater la Direction du Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1233060014

CA23 09 0103

Autoriser la prolongation du poste banque d'heures à la Direction performance, greffe et services administratifs pour la surveillance de chantier, dans le cadre du projet de transformation du Centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet (bâtiment 1320), pour la période de juillet à décembre 2023 / Imputation à la réserve immobilière (55 685 \$) (réf. : 1210356003).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser la prolongation du poste banque d'heures à la Direction performance, greffe et services administratifs pour la surveillance de chantier, dans le cadre du projet de transformation du Centre culturel et communautaire de Cartierville situé au 12225, rue Grenet (bâtiment 1320), pour la période de juillet à décembre 2023;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1231026001

CA23 09 0104

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1233060010

CA23 09 0105

Demander au conseil municipal de retirer du domaine public comme rue le lot 3 879 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et de le verser dans le domaine public comme parc local, et ce, dans le cadre du projet d'aménagement du parc Zotique-Racicot.

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement du parc Zotique-Racicot doivent être complétés d'ici l'été 2023;

CONSIDÉRANT l'engagement de la direction du développement du territoire envers la Section de la réglementation de la gestion de l'eau (SRGE) à compléter, avant le 1er octobre 2023, la procédure visant à régulariser le statut du lot 3 879776;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de demander au conseil municipal de retirer du domaine public comme rue le lot 3 879 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et de le verser dans le domaine public comme parc local, et ce, dans le cadre du projet d'aménagement du parc Zotique-Racicot.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1237189001

CA23 09 0106

Prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2023 et soumettre, pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un projet de règlement, avec changement, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de l'aire TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2023;

de soumettre, pour adoption par le conseil municipal, en vertu de l'article 130.3 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un projet de règlement, avec changement, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de l'aire TOD Bois-Franc - Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1221066006

CA23 09 0107

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution afin d'autoriser l'ajout d'un logement au sous-sol du bâtiment portant les numéros 9840 et 9842, rue Chambord - Lot 2 496 151 du cadastre du Québec - Zone 1389.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 496 151 du cadastre du Québec et portant les numéros 9840 et 9842, rue Chambord, l'autorisation d'ajouter un logement au sous-sol du bâtiment (catégorie d'usage H.3).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A-001, A-002, A-101 et A-102 préparés par Benoit Chrétien, datés du 31 août 2022 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 14 décembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1229570004

CA23 09 0108

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution afin d'autoriser l'usage agriculture (A) pour le bâtiment portant les numéros 9755 et 9775, rue Meilleur - Lot 1 488 844 du cadastre du Québec - Zone 1293.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 488 844 du cadastre du Québec et portant les numéros 9755 et 9775, rue Meilleur, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins d'agriculture (catégorie d'usage A).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1239570001

CA23 09 0109

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution afin d'autoriser l'agrandissement, en cour latérale, du bâtiment portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert - Lot 2 497 279 du cadastre du Québec - Zone 1423.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 2 du Règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un développement résidentiel à l'angle sud-est de la rue Saint-Hubert et de l'avenue Émile-Journault, dans le quartier Villeray (5864), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 2 497 279 du cadastre du Québec et portant les numéros 8891 à 8897, rue Saint-Hubert, l'autorisation d'agrandir le bâtiment en cour latérale, et ce, sur tous les étages, à la condition suivante :

- l'aménagement intérieur et extérieur doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans numérotés A000, A101, A102, A103, A104, A105, A106, A201, A401, A402, A403, A404, A405, A501, A901, A902, A903, A-Z01, A-Z02, A-Z03 et A-Z04 préparés par Yves Legris, architecte, datés du 16 octobre 2022 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 16 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1229570002

CA23 09 0110

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution, modifiant le projet particulier adopté le 13 février 2017 (CA17 090023) autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux, pour permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige - Lot 6 085 305 du cadastre du Québec – Zone 1229 (réf. : 1154039018).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.1 (hauteur maximale en nombre d'étages), 40.1 (implantation au sol selon le taux minimal) et 50.1 (implantation au sol selon les marges) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution visant à modifier le projet particulier adopté le 13 février 2017 (CA17 090023) autorisant la démolition des bâtiments situés au 1400, rue Sauvé Ouest et la construction de plusieurs immeubles résidentiels avec commerces et bureaux, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel d'une hauteur de dix-neuf étages hors-sol pour la phase IV du projet Voltige;

d'accorder, pour le terrain de la phase IV du projet Voltige, identifié comme étant le lot 6 085 305 du cadastre du Québec, tel que montré sur les plans de l'annexe A, la construction d'un bâtiment résidentiel de dix-neuf étages hors-sol et de deux niveaux de stationnement souterrains, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la volumétrie et la hauteur du bâtiment doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement et l'occupation des espaces intérieur et extérieur doivent être substantiellement conformes aux indications et plans de l'annexe A;
- l'aménagement de l'aire de stationnement extérieure doit être conforme à l'article 597.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les soixante mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard douze mois suivant le parachèvement des travaux de construction.

Toute autre disposition de la résolution CA17 090023 ou du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Extraits (16 pages) du document intitulé « Voltige IV - Document d'architecture pour avis préliminaire », préparé par Atelier Chaloub Architectes en date du 20 février 2023, estampillés par la Direction du développement du territoire le 22 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1239141001

CA23 09 0111

Refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que son allée d'accès, ne respectant pas les distances minimales requises entre des allées d'accès existantes, pour l'immeuble portant le numéro 12171, avenue du Bois-de-Boulogne - Lot 3 879 944 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003189079.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de refuser d'approuver, en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande de transformation visant l'aménagement d'une unité de stationnement en cour latérale ainsi que son allée d'accès, ne respectant pas les distances minimales requises entre des allées d'accès existantes, pour l'immeuble portant le numéro 12171, avenue du Bois-de-Boulogne - Lot 3 879 944 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1237328007

CA23 09 0112

Fixer, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002), le montant d'allocation des membres-citoyens du comité consultatif d'urbanisme pour leur présence aux réunions.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de fixer, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA01 09002), le montant d'allocation des membres-citoyens du comité consultatif d'urbanisme pour leur présence aux réunions;

d'autoriser une allocation de 100 \$ par membre-citoyen.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1237328009

CA23 09 0113

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1236492001

CA23 09 0114

Autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller(ère) en planification à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une période d'un an et libérer une ressource permettant de déployer le projet de l'écoquartier Louvain Est / Imputation à la réserve développement (110 000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser la création d'un poste temporaire de conseiller(ère) en planification à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, pour une période d'un an et libérer une ressource permettant de déployer le projet de l'écoquartier Louvain Est;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1233060006

CA23 09 0115

Procéder au renouvellement de trois membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de renouveler le mandat de Stéphanie Fortin, Mariette Bechara et François Bourret à titre de membres réguliers du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1237328008

CA23 09 0116

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 février 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 8 février 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

61.01 1237328006

Affaires nouvelles

Aucun document.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 11 avril 2023 est levée à 20 h 59.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement